

# Grand débat national : ce que proposent les associations d'élus

Le 13 mars, l'AMF, l'ADF et Régions de France, réunies au sein de Territoires Unis, ont demandé à l'Etat d'engager une « *décentralisation véritable* ».

François Baroin, Dominique Bussereau et Hervé Morin en sont convaincus : cinq mois après le début de la crise des gilets jaunes, la relance d'une décentralisation « véritable » est « la condition nécessaire d'une amélioration de la situation économique et sociale du pays ». Les présidents de l'AMF, de l'ADF et de Régions de France ont donc versé, le 13 mars, sous leur bannière commune Territoires Unis, une contribution (1) dont « l'ambition est de rapprocher les centres de décision des citoyens pour améliorer l'efficacité et la lisibilité de l'action

## Les élus plaident pour que soit attribué aux collectivités un pouvoir réglementaire.

publique », a précisé François Baroin, en soulignant la demande forte de proximité exprimée par les citoyens qui ont participé aux milliers de débats organisés en France entre le 15 janvier et le 15 mars. Ce nouveau « choc de décentralisation », selon l'expression de Dominique Bussereau, marquerait « la fin de la dépendance des collectivités à l'égard de l'État » appelé à se recentrer sur ses missions régaliennes. « La décentralisation est un exercice de modestie pour l'État qui doit admettre qu'il ne peut plus tout faire tout seul, et s'appuyer sur les élus

locaux pleinement compétents pour cogérer le pays », a souligné Hervé Morin.

Les trois associations appellent à « réformer les principes organisant les relations entre l'État et les collectivités » pour garantir la libre administration de ces dernières, qui est un principe constitutionnel. Pour rendre réellement « opérationnelle » la décentralisation, elles proposent que les collectivités, dans leurs domaines de compétence, se voient accorder « un pouvoir réglementaire d'application des lois se substituant à celui du Premier ministre » ainsi qu'une garantie que « les collectivités locales soient associées à l'élaboration et la rédaction des lois organiques » organisant le principe de différenciation. Elles demandent également que soit inscrite dans la Constitution une « conférence nationale de la

décentralisation », associant les trois niveaux de collectivités, le gouvernement et les parlementaires.

En matière financière, les trois associations estiment que l'autonomie financière et fiscale des collectivités doit être « consolidée » dans la Constitution, notamment en « sanctuarisant » le partage du produit de la TVA entre l'État et les régions, en pérennisant l'autonomie fiscale des départements et en garantissant les ressources des communes en matière de dotations.

Les signataires de la contribution demandent

que soit mise en place une « loi d'orientation pluriannuelle des finances locales », déclinée chaque année dans une loi de finances spécifique. Déplorant le silence du gouvernement sur le dispositif de remplacement de la taxe d'habitation après 2020, les trois associations ont indiqué qu'elles formuleront « avant l'été » des propositions de réforme de la fiscalité locale.

## Le rôle central de la commune

Territoires Unis veut « remettre la commune au centre de la démocratie de proximité » et suggère d'inscrire dans la Constitution la clause de compétence générale des communes et leurs « missions d'intérêt général ». Les auteurs de la contribution ne combattent pas l'intercommunalité – « un outil de coopération et de mutualisation » – mais refusent que celle-ci « impose ses vues aux communes et les dessaisissent de leurs compétences ». Il faut donc, pour eux, « assouplir la loi NOTRe » pour redonner à l'intercommunalité le caractère « choisi » qu'elle avait auparavant, comme l'AMF l'a proposé lors d'une rencontre organisée sur le sujet le 5 mars (lire ci-contre). Ils souhaitent aussi que les communes nouvelles continuent d'être encouragées et que l'amélioration de leur fonctionnement se poursuive.

Les trois associations demandent le renforcement du rôle des départements et des régions dans les politiques publiques assurant la cohésion sociale et territoriale de la Nation. Et appellent de leurs vœux « une nouvelle répartition des compétences » sur les politiques publiques de proximité, pour lesquelles les collectivités font déjà un « effort financier conséquent » : logement, rénovation urbaine, sport pour tous, culture, « politique territoriale de la santé »... Sur tous ces sujets, l'AMF, l'ADF et Régions de France demandent à l'État qu'une « revue des transferts de compétences possibles » soit étudiée. L'AMF versera sa propre contribution fin mars, à l'issue des conférences citoyennes régionales organisées par le gouvernement. X. B.

(1) www.amf.asso.fr (réf. BW39307)



Les trois associations d'élus ont indiqué qu'elles formuleront « avant l'été » des propositions de réforme de la fiscalité locale.

© Roland Bourguet

# Une demande forte de révision de la loi NOTRe

Le sentiment d'une « intercommunalité imposée » est très mal vécu par de nombreux maires.

Lors des différentes réunions avec des maires, durant le grand débat, Emmanuel Macron s'est dit « prêt à rouvrir la loi NOTRe » pour « améliorer ce qui ne fonctionne pas ». « Prenons-le au mot », a lancé André Laignel, premier vice-président délégué de l'AMF, en ouvrant une rencontre des intercommunalités, organisée le 5 mars par l'AMF, pour débattre des modifications nécessaires à y apporter. Et de rappeler le rejet massif de la loi NOTRe par les maires : pas moins de 75 % en ont une image négative, selon le baromètre du Cevipof présenté lors du dernier Congrès des maires. André Laignel a aussi réaffirmé « l'importance du principe de subsidiarité selon lequel nous devons uniquement mutualiser ce que les communes ne peuvent pas faire seules ».

Pour autant, le maire d'Issoudun (36) précise « ne pas vouloir abolir la loi NOTRe mais corriger les freins aux libertés communales qu'elle contient ». Selon lui, il y a juste « une douzaine de points à changer » dans les compétences, la gouvernance et les périmètres. Sans surprise, au chapitre des compétences, l'eau et l'assainissement restent dans le viseur des élus qui demandent unanimement la suppression de leur transfert obligatoire d'ici à 2026. « Il faut arrêter de nous imposer des choses, s'est insurgé Antoine Homé, maire de Wittenheim (68). Nous refusons la supracommunauté. » Autre critique formulée : la disparition de syndicats d'eau. « Ils doivent continuer d'exister car ils donnent satisfaction avec un coût de l'eau beaucoup moins élevé », estime ainsi

Frédéric Cuillerier, président de l'Association des maires du Loiret. Autre irritant chez les élus : le transfert obligatoire du tourisme à l'intercommunalité. Là aussi, ils souhaitent que cette compétence redevienne optionnelle.

Les maires plaident pour réduire le nombre minimum de compétences obligatoires des EPCI. Certains allant même jusqu'à les souhaiter toutes optionnelles. Frédéric Cuillerier

« Nous devons uniquement mutualiser ce que les communes ne peuvent pas faire seules », a réaffirmé André Laignel.



© AMF

## Les propositions de l'AMF

Suite à la rencontre du 5 mars, l'AMF appelle à une révision de la loi NOTRe (1). Ses propositions, versées au grand débat, sont les suivantes :

- Simplifier et réduire le nombre des compétences minimum et obligatoires des intercommunalités.
- Supprimer le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux EPCI.
- Redonner un caractère optionnel à la compétence « promotion du tourisme ».
- Rétablir la possibilité de définir librement l'intérêt communautaire pour l'ensemble des compétences intercommunales.
- Permettre la « sécabilité » des compétences, en distinguant les dépenses de fonctionnement et d'entretien des dépenses d'investissement.
- Supprimer la révision automatique des schémas départementaux de coopération intercommunale, prévue par la loi en 2022.
- Créer obligatoirement une assemblée des maires dotée de réels pouvoirs au sein des EPCI.

(1) www.amf.asso.fr (réf. BW39301)

indique que « dans une étude faite auprès des maires du Loiret, il y a unanimité sur ce sujet. Mais comment fait-on pour revenir en arrière ? » « Tout revoir pourrait causer beaucoup de dégâts, craint Robert Cabé, président de la communauté de communes d'Aire-sur-l'Adour (40). Il y aurait parfois une grande complexité à retransférer les compétences aux communes. » Autre revendication des élus : la sécabilité des compétences, dont la nécessité est plusieurs fois citée en matière de voirie. En ligne de mire également : les intercos XXL. « Il faut arrêter la stratégie du "big is beautiful" car ce n'est pas la tradition de la France », lance ainsi Antoine Homé.

« La gouvernance de l'intercommunalité constitue la clef de voûte car tout en découle », estime Stéphanie Giraud-Chaumeil, maire d'Albi (81) et présidente de sa CA. Sur ce sujet, les élus dénoncent l'absence fréquente d'une assemblée des maires. Et demandent qu'elle soit obligatoire et dotée de pouvoirs. Certains, comme Louis Giscard d'Estaing, maire de Chamalières (63), réclame carrément « un droit de veto des maires sur certaines décisions de l'intercommunalité ». Par ailleurs, les élus refusent la révision automatique des schémas départementaux de coopération intercommunale (la prochaine est prévue en 2022).

Philippe POTTIÉE-SPERRY

## Premières décisions mi-avril

D'ici fin mars, il revenait à des conférences nationales puis à 18 « conférences citoyennes régionales » de hiérarchiser les priorités d'actions à partir des premières synthèses des propositions formulées par les Français lors du grand débat. Dès le 14 janvier, Territoires Unis avait proposé au gouvernement qu'une « conférence sociale et territoriale » (partenaires sociaux, collectivités),

« soit chargée de négocier la mise en œuvre des propositions ». Les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat ont annoncé la tenue de débats au Parlement « début avril », et le gouvernement fera une déclaration devant le Parlement le 9 avril.

Le chef de l'État devrait annoncer les premières décisions à partir de la « mi-avril ».